

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**25 NOVEMBRE 2015**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 25 NOVEMBRE 2015, à 19 h 30 (7 h 30 pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> Lyna Pine , mairesse d'Angliers  
M. Luc Lalonde , maire de Béarn  
M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest  
M. André Pâquet , maire de Fugèreville  
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin  
M. Norman Young , maire de Kipawa  
M<sup>me</sup> Isabelle Morin , mairesse de Laforce  
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury  
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
et préfet suppléant de la MRCT  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M. Denis Paquet , maire de Nédélec  
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord  
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny  
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre  
M. Marco Dénomme , maire suppléant de Saint-Eugène-de-Guigues  
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre  
M<sup>me</sup> Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming  
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

**TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :**

M<sup>me</sup> Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel  
et représentante du territoire non organisé

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE :**

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

**SONT ABSENTS :**

M. Éric Dubuque , maire de Moffet  
M. Jean-Yves Lacroix , maire suppléant de Saint-Bruno-de-Guigues

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Monia Jacques, coordonnatrice du PDZA et agente de développement  
rural  
M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable  
de la gestion des matières résiduelles  
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B. :** Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)  
de 19 h à 19 h 30.

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.**

**11-15-481**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**11-15-482**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2015.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2015 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent  
appuyé par M. Maurice Laverdière  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**11-15-483**

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**1<sup>re</sup> partie**

Aucune question de l'assistance.

**11-15-484**

**Adoption du budget 2016.**

Le préfet procède à la lecture du discours en lien avec le projet de budget 2016. Ce discours sera disponible sur le site Web de la MRC de Témiscamingue, dans un document explicatif du budget 2016, lorsque celui-ci sera adopté.

\*\*\*\*\*

Note : Indice des prix à la consommation (IPC) : 1,3 %.

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter le budget 2016 selon les dispositions suivantes :

1) Budget 2016 :

**Distribution des quotes-parts nettes 2016 par postes et fonctions**

Postes et fonctions	2015		2016		Quotes-parts nettes 2016
	Revenus	Dépenses	Revenus	Dépenses	
1. Rémunération et frais de déplacement des élus	0 \$	221 739 \$	0 \$	234 265 \$	230 445 \$
2. Aménagement et développement régional	384 175 \$	311 746 \$	704 569 \$	557 579 \$	(92 740 \$)
3. Ressources forestières et agricoles	10 000 \$	34 000 \$	10 000 \$	31 000 \$	21 000 \$
4. Projets autofinancés	487 990 \$	487 990 \$	428 186 \$	428 186 \$	s/o
5. Services collectifs – Aide financière	267 375 \$	383 666 \$	198 172 \$	248 172 \$	50 000 \$
6. Sécurité publique et incendie	59 975 \$	137 120 \$	60 222 \$	193 617 \$	115 380 \$
7. Administration	16 560 \$	148 290 \$	50 310 \$	165 123 \$	100 659 \$
8. Fonds d'intervention financière	0 \$	0 \$	14 500 \$	14 500 \$	(1 173 \$)
9. Développement économique	612 897 \$	742 595 \$	639 265 \$	740 831 \$	101 566 \$
10. Contributions – CTAT	281 775 \$	281 775 \$	282 025 \$	282 025 \$	s/o
11. Parc informatique	450 953 \$	611 536 \$	455 960 \$	617 101 \$	161 141 \$
12. Évaluation	68 000 \$	322 255 \$	78 000 \$	340 915 \$	196 628 \$
13. Cotisations aux organismes	0 \$	19 239 \$	0 \$	27 102 \$	32 036 \$
14. Programmes d'habitation	264 464 \$	264 465 \$	17 153 \$	17 153 \$	s/o
15. Édifice	134 983 \$	134 983 \$	137 509 \$	137 509 \$	s/o
16. Valorisation des matières résiduelles	606 681 \$	3 051 271 \$	706 746 \$	2 969 430 \$	1 763 567 \$
<b>Total</b>	<b>3 645 825 \$</b>	<b>7 152 669 \$</b>	<b>3 918 399 \$</b>	<b>7 004 508 \$</b>	<b>2 678 509 \$</b>

**Contributions 2016**

CTAT	56 500 \$	Évaluation – Trois villes	53 000 \$
Pinces de désincarcération et évacuation médicale	25 000 \$	Sel et calcium	18 294 \$
Réseau incendie	20 000 \$	Rift	50 922 \$
Radios incendie	12 340 \$	Logiciel incendie	2 882 \$
<b>TOTAL : 238 938 \$</b>			





Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

BUDGET 2016 (1)

Tableau 2  
Partie ADM+GMR

	GESTION DES MATIÈRES			TOTAL ADMINISTRATION + GMR 2016			2016-GP FINAL INCLURE CONTRIBUTIONS
	RÉSIDUELLES		VARIATION GMR	2016-GP FINAL ADMINISTRATION + GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	2016 DOTS-FRATS CONTRIBUTIONS + GMR RÉEL 2016 (E)	VARIATION ADM + GMR	
	PARTIE I						
	2015	RÉESTIMÉ 2016	2015-2016	2015	2016		
MONTANT TOTAL	2 126 860	2 444 581	-13,00%	2 925 035	3 706 900	-10,30%	3 925 035
MONTANT SURPLUS	262 229	295 929	-8,29%	1407 589	1620 161	-54,26%	1407 589
MONTANT NET	1 762 567	2 048 640	-13,52%	2 917 447	3 086 739	-5,48%	2 917 447
ANDLER	42 117	41 192	2,20%	69 151	66 711	4,40%	69 151
BEAUVILLE	76 476	80 576	-16,36%	117 017	132 060	-11,40%	117 017
CHAMPAIGN	87 030	86 557	-9,87%	179 637	184 736	-2,85%	179 637
FLACÉVILLE	38 680	38 680	-25,34%	56 106	69 962	-11,76%	56 106
GRÉVILLE	30 957	40 528	-29,41%	86 307	87 648	-2,33%	86 307
JEANVILLE	87 898	66 621	-13,10%	109 672	104 882	1,16%	109 672
LAFORCE	16 930	30 438	-47,66%	34 734	39 239	-37,86%	34 734
LATULPE & GAROURY	38 293	37 827	-20,19%	49 222	56 822	-12,91%	49 222
LAVERGÈRE	71 409	76 604	-6,87%	113 034	117 988	-4,16%	113 034
LORRAINEVILLE	134 461	157 825	-14,80%	226 902	258 444	-4,46%	226 902
NOFFET	17 871	25 771	-30,69%	36 333	49 030	-19,28%	36 333
NOËL	63 010	41 415	-20,29%	63 295	63 017	0,44%	63 295
NOTRE-DAME-DU-NORD	545 982	148 330	-2,86%	219 091	214 228	2,26%	219 091
REMY	29 456	35 287	-10,07%	56 663	62 968	-6,75%	56 663
ST-BRUNO-DE-GAMBRIEL	108 654	129 647	-16,26%	219 981	229 222	-6,69%	219 981
ST-EDOUARD-DE-SABRE	82 388	67 800	-16,71%	87 582	104 970	-6,59%	87 582
ST-ÉTIENNE-DE-GUIGUÉ	35 627	51 349	-30,62%	80 817	91 170	-11,31%	80 817
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>966 151</b>	<b>1 169 961</b>	<b>-18,91%</b>	<b>1 782 334</b>	<b>1 896 000</b>	<b>-6,09%</b>	<b>1 782 334</b>
SELLETERRE	33 336	38 137	-12,69%	47 221	54 269	-12,99%	47 221
TEMBURCAWAG	207 581	211 680	-7,46%	495 236	450 170	-0,17%	495 236
VILLE-MARIE	267 481	318 523	-13,87%	408 718	456 873	-10,56%	408 718
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>808 398</b>	<b>870 643</b>	<b>-10,77%</b>	<b>911 216</b>	<b>967 294</b>	<b>-6,79%</b>	<b>911 216</b>
LAVEL	18 008	32 388	-69,10%	60 385	63 121	-20,78%	60 385
LES LACS	3 208	18 562	-17,34%	38 645	47 978	-7,73%	38 645
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>18 216</b>	<b>60 950</b>	<b>-10,15%</b>	<b>89 030</b>	<b>106 030</b>	<b>-16,23%</b>	<b>89 030</b>
EAGLE VILLAGE	38 915	45 143	-18,23%	38 915	45 143	-18,23%	38 915
TIMISKAMING FIRST NATION	81 911	82 500	-0,78%	81 911	82 553	-0,78%	81 911
WINNEWAY	35 975	29 818	30,62%	35 975	29 818	30,62%	35 975
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>154 901</b>	<b>187 814</b>	<b>-1,72%</b>	<b>154 901</b>	<b>187 814</b>	<b>-1,72%</b>	<b>154 901</b>

### 1.1) Informations fiscales et financières

➤ Quotes-parts :

- Budget 2016 2 917 446 \$ – 0,213 \$ / 100 \$ – 188,97 \$ / habitant
- Budget 2015 3 086 738 \$ – 0,257 \$ / 100 \$ – 196,75 \$ / habitant
- Écart 169 292 \$ – 0,044 \$ / 100 \$ – 7,78 \$ / habitant

➤ Évaluation foncière uniformisée 2016 : 1 370 366 555 \$ 13,9 %

➤ Évaluation foncière uniformisée 2015 : 1 202 631 902 \$

➤ Population : 15 439

### 2) Compensation de la collecte sélective (recyclage) de Recyc-Québec :

La compensation à venir pour la prochaine année est estimée à 626 740 \$ et sera versée selon les modalités de Recyc-Québec.

Ces compensations sont reçues et conservées à la MRCT, conformément à l'acquisition de compétence en gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire.

### 3) Traitement des élus pour l'année 2016 :

	2013	2014	2015	2016
Réunion CA, conseil et extérieur de la MRCT	148,40 \$	150,33 \$	153,49 \$	155,48 \$
Réunion dans la MRCT	74,19 \$	75,15 \$	76,73 \$	77,72 \$
Selon règlement n° 170-09-2014 : Indexation annuelle IPC (1,3 % en 2016)				

### 4) Frais de déplacement et de séjour – élus et personnel pour l'année 2016 :

	2015	2016
Automobile	0,45 \$ / km	0,45 \$ / km
Avion, autobus, taxi	Coût réel	Coût réel
Déjeuner	7 \$	7 \$
Dîner	20 \$	20 \$
Souper	20 \$	20 \$
Coucher	Coût réel	Coût réel
Coucher chez parents ou amis	15 \$	15 \$

### 5) Renouvellement de la politique de travail et des règles de fonctionnement des employés de la MRCT pour l'année 2016 :

Une politique de travail et les règles de fonctionnement sont en vigueur à la MRCT depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1978.

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1984, la MRCT s'engage à maintenir une assurance collective pour ses employés à temps plein, conformément au règlement n° 14-11-1983 adopté le 23 novembre 1983.

Les cotisations régulières de la MRCT sont identiques aux cotisations régulières versées par le participant, soit une somme égale à 50 % de la prime de l'employé.

L'assurance collective comprend :

- ⇒ Assurance-vie;
- ⇒ Assurance-salaire;
- ⇒ Assurance-maladie;
- ⇒ Soins dentaires.

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997, la MRC s'engage à maintenir un « régime de retraite simplifié » (*Fonds de pension*) pour ses employés à temps plein ou partiel ayant six mois de services continus.

La cotisation totale est de 5 % du salaire brut, partagée à parts égales employeur-employé. Une contribution de l'employé pourrait être majorée sans toute foi augmentée celle de l'employeur. Tant et aussi longtemps que l'employé demeure à l'emploi de la MRC, il doit participer au fonds et ne peut exiger le remboursement ou le transfert, en tout ou en partie, avant sa retraite, de la cotisation versée par l'employeur. L'employé qui quitte la MRC en dispose à sa guise, mais la part de l'employeur sera immobilisée minimalement jusqu'à l'âge de 55 ans.

Modification effective suite au CA du 6 mai 2015 (réf. : résolution n° 05-15-212A).

- Congés de maladie : 10 jours par année, monnayables à 50 %;
- Congés fériés et fêtes payés : 12 jours par année;
- Vacances annuelles :
  - ⇒ Moins de 3 ans : 10 jours;
  - ⇒ Plus de 3 ans : 15 jours;
  - ⇒ Plus de 10 ans : 20 jours;
  - ⇒ Plus de 25 ans : 25 jours.
- Politique de prévention et d'intervention en matière d'abus sexuel et/ou physique et de harcèlement en milieu de travail :

Chaque employé de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT) doit être traité équitablement au travail, dans un milieu exempt de harcèlement, de comportements offensifs et de discrimination. Aucun comportement jugé comme étant du harcèlement ou de la discrimination ne sera toléré. Toute action de cette nature sera traitée en fonction de la sévérité de l'offense et fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

- Concernant les règles et règlements des opérateurs et du personnel de l'Écocentre :

De par la nature de leur travail, les opérateurs sont tenus de respecter un code de conduite émis par la MRCT qui comprend des règles concernant les éléments suivants :

- 1) Responsabilité en cas d'accidents;
- 2) Sécurité et usage des équipements tels que les camions;

3) Conduite et comportement :

- ⇒ Alcool et drogue sur les lieux du travail;
- ⇒ Courtoisie envers la clientèle;
- ⇒ Ponctualité;
- ⇒ Vol et vandalisme sur le matériel de la MRCT;
- ⇒ Négligence au volant;
- ⇒ Oublier trop souvent des bacs lors de la collecte;
- ⇒ Négligence dans le chargement et la disposition des déchets et des matières recyclables;
- ⇒ Flânage et retard sur l'itinéraire;
- ⇒ Falsification de la carte de temps;
- ⇒ Transport d'un passager sans autorisation.

4) La MRCT fournit à chaque employé les équipements de sécurité (bottes, gants, imperméable, etc.).

L'employeur rembourse l'achat de bottes de sécurité, jusqu'à concurrence de 200 \$ pour les opérateurs et mécaniciens, une fois par année. Pour les employés des autres services, dont l'utilisation des bottes est nécessaire à la réalisation de leurs tâches, le remboursement se fera aux deux ans.

Modification effective suite au CA du 2 septembre 2015 (réf. : résolution n° 09-15-382A) – Effective au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**11-15-485**

**Avis de motion pour l'adoption du règlement n° xxxx-12-2015 déterminant la répartition des quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2016 et les contributions des municipalités ainsi que les territoires non organisés.**

**N. B.** : Indice des prix à la consommation : Juillet 2014 à juillet 2015 : 1,3 %.

- Avis de motion : 25 novembre 2015
- Adoption du budget : 25 novembre 2015
- Adoption du règlement : 16 décembre 2015

M. Daniel Barrette, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement déterminant la répartition des quotes-parts (budget) pour l'exercice financier 2016 et les contributions des municipalités ainsi que des territoires non organisés sera soumis au conseil pour adoption à la séance ordinaire du 16 décembre 2015.

## **Soutien financier au Rift.**

### **11-15-486**

Les membres du conseil prennent acte de la répartition des contributions des municipalités pour l'année 2016, en soutien financier au Rift, soit :

Municipalité	Population 2014	Fréquentation 2014	Répartition selon la population		Répartition selon la fréquentation		Moyenne population et fréquentation
Angliers	302	19	3,14%	1 882 \$	0,82%	492 \$	0 \$
Béarn	775	114	8,05%	4 831 \$	4,92%	2 950 \$	3 890 \$
Duhamel-Ouest	883	393	9,17%	5 504 \$	16,95%	10 168 \$	7 836 \$
Fugèreville	333	34	3,46%	2 076 \$	1,47%	880 \$	1 478 \$
Guérin	324	15	3,37%	2 020 \$	0,65%	388 \$	0 \$
Laforce	169	1	1,76%	1 053 \$	0,04%	26 \$	540 \$
Laniel	81	2	0,84%	505 \$	0,09%	52 \$	278 \$
Latulipe-et-Gaboury	302	57	3,14%	1 882 \$	2,46%	1 475 \$	1 679 \$
Laverlochère	683	173	7,10%	4 257 \$	7,46%	4 476 \$	4 367 \$
Lorrainville	1 322	516	13,73%	8 240 \$	22,25%	13 351 \$	10 795 \$
Moffet	189	1	1,96%	1 178 \$	0,04%	26 \$	602 \$
Nédélec	372	31	3,86%	2 319 \$	1,34%	802 \$	1 560 \$
Notre-Dame-du-Nord	1 072	159	11,14%	6 682 \$	6,86%	4 114 \$	0 \$
Rémigny	280	47	2,91%	1 745 \$	2,03%	1 216 \$	1 481 \$
St-Bruno-de-Guigues	1 158	476	12,03%	7 218 \$	20,53%	12 316 \$	9 767 \$
St-Édouard-de-Fabre	631	143	6,56%	3 933 \$	6,17%	3 700 \$	3 816 \$
St-Eugène-de-Guigues	469	106	4,87%	2 923 \$	4,57%	2 743 \$	2 833 \$
Belleterre	281	32	2,92%	1 752 \$	1,38%	828 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>9 626</b>	<b>2 319</b>	<b>100,00%</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>100,00%</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>50 922 \$</b>

### **Note :**

La Ville de Ville-Marie ne figure pas dans la présente liste, participant déjà à une contribution financière annuelle de 60 000 \$.

La municipalité de Kipawa et la Ville de Témiscaming ne participent pas à ce soutien, ceux-ci assurant le soutien financier au Centre à Témiscaming.

La municipalité d'Angliers, par sa résolution n° 5201-11-2015 et la municipalité de Notre-Dame-du-Nord, par sa résolution n° 2015-11-0259 ont signifié à la MRC de Témiscamingue, leurs retraits pour ce support financier. Les résolutions de la municipalité de Guérin et de la Ville de Belleterre concernant leur retrait restent à venir.

### **11-15-487**

## **Maintien en poste d'un agent de développement dédié aux municipalités dévitalisées.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Morin  
appuyé par M. Jean-Yves Parent  
et résolu unanimement

- ❖ De maintenir un budget alloué aux trois agents territoriaux, selon la répartition suivante :
  - Maintien en poste de l'agent de développement culturel;
  - Maintien en poste de l'agent de développement rural, volet agro;

- Maintien du salaire dédié à l'agent de développement pour les municipalités dévitalisées, comme suit :
  - 50 % alloué au Comité de l'Est pour soutenir l'embauche de leur agent de développement économique, selon une vision de décentralisation d'une ressource dédiée;
  - 50 % à déterminer.

Cette enveloppe sera prise à même l'enveloppe 2015-2016 du Fonds de développement des territoires (FDT).

#### 11-15-488

#### Motion de remerciements.

**Considérant** que M. Guillaume Beaulieu, agent de développement à la MRC de Témiscamingue, a quitté ses fonctions le vendredi 20 novembre 2015;

**Considérant** qu'un des principaux mandats de M. Beaulieu était d'accompagner les municipalités dévitalisées au Témiscamingue;

**Considérant** tout au long de son mandat, M. Beaulieu a été en mesure d'accompagner et d'établir des partenariats solides avec l'ensemble des intervenants de ces municipalités;

**Considérant** que ces municipalités se sont toutes dites très satisfaites du travail accompli par M. Beaulieu au cours des trois années qu'il a oeuvré au sein de la MRC de Témiscamingue;

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil des maires de la MRC de Témiscamingue offre ses remerciements à M. Guillaume Beaulieu, agent de développement à la MRC de Témiscamingue, pour son travail accompli pendant la durée de son mandat, soit de décembre 2012 à novembre 2015.

#### 11-15-489

#### Sécurité incendie – Suivi concernant le système de communications.

**Considérant** que le dossier des communications et des téléavertisseurs en sécurité incendie nécessite une expertise que la MRC de Témiscamingue ne possède pas;

**Considérant** qu'avant de produire un nouvel appel d'offres, il faut faire l'analyse complète du réseau de communications déjà présent sur le territoire;

**Considérant** que les membres du CSI demandent que l'analyse du système de communications soit réalisée par une firme d'ingénierie et de communications;

**Considérant** que le Comité de sécurité incendie a analysé les quatre soumissions déposées;

**Considérant** que les membres recommandent d'accepter l'offre de services de la firme Stavibel;

### **En conséquence,**

Il est proposé par M. Jocelyn Aylwin  
appuyé par M. Marco Dénommmé  
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer le mandat à Stavibel pour un montant de 3 700 \$ (taxes en sus);
- ❖ D'autoriser la directrice générale – secrétaire-trésorière à signer les documents requis, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue.

### **11-15-490**

#### **Conférence des préfets – Nomination de représentants du Témiscamingue sur l'instance de concertation régionale.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Morin  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à la nomination des personnes suivantes pour représenter la MRC de Témiscamingue sur l'instance de concertation régionale issue de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue :
  - M. Daniel Bourgault;
  - M<sup>me</sup> Stéphanie Lamarche.

Lors de la réunion de travail du budget 2016, tenue le 21 novembre 2015, M. Bernard Flébus ayant mentionné qu'il souhaitait se désister comme représentant sous divers comités de la MRC, M. Arnaud Warolin demande au conseil des maires de procéder à la nomination d'un nouveau représentant parmi les élus, pour siéger au régional.

M. Daniel Barrette propose M<sup>me</sup> Nicole Rochon; M. Norman Young propose M. Bernard Flébus. Suite à l'acceptation des deux candidats, un vote secret a lieu.

M<sup>me</sup> Nicole Rochon et M. Bernard Flébus manifestent leur intérêt à siéger au sein du Comité consultatif régional. Un vote s'impose pour nommer le représentant. M<sup>me</sup> Lyne Gironne et M. Daniel Dufault agissent comme scrutateurs pour ce vote secret.

Au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, M<sup>me</sup> Nicole Rochon est nommée à titre de représentante élue de la MRC de Témiscamingue au sein du Comité consultatif sur les enjeux régionaux, comité issu de la Conférence des préfets, visant la concertation régionale.

### **11-15-491**

#### **GAMME – Offre de services (projet) concernant une démarche pour soutenir les actions en matière de regroupements de services municipaux.**

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue (MRCT) est confrontée, comme bon nombre de municipalités et de MRC au Québec, à des défis qui forcent à réfléchir sur son modèle de gouvernance et de sa prestation de services;

**Considérant** que la MRCT a tenu deux GAMME, soit le 24 novembre 2012 sous la thématique « *Gestion optimale des ressources municipales* » et un second, le 8 novembre 2014 concernant la gouvernance de proximité et territoriale;

**Considérant** que plusieurs initiatives sont présentement en cours et que diverses ententes ont été conclues entre certaines municipalités locales sur le territoire témiscamien;

**Considérant** que le comité de travail du GAMME souhaite obtenir un mandat clair du conseil des maires afin de documenter ce dossier et en venir à des résultats tangibles qui permettront :

1. De maintenir le nombre et la qualité des services que l'on offre à la population du Témiscamingue, à un moindre coût;
2. D'augmenter le nombre et la qualité des services que l'on offre à la population du Témiscamingue, au même coût.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Morin  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- ❖ De donner le mandat au comité de travail du GAMME pour réaliser une étude qui permettra :
  1. D'effectuer la collecte de données permettant la réalisation d'un portrait global de la gouvernance et des infrastructures, services et ressources municipaux dans chacune des municipalités, ainsi que les coûts associés au maintien et à l'entretien de chacune de ces variables.
  2. De manière équitable, en toute transparence et par souci de répondre aux aspirations de la population, proposer des modèles de regroupement, allant de la mise en place d'ententes et de régies intermunicipales, jusqu'au regroupement de plusieurs municipalités entre elles.
- ❖ De rendre disponible un montant, à déterminer, pour que le comité du GAMME puisse réaliser les études requises dans le cadre de son mandat, décrit précédemment.

Le comité de travail du GAMME présentera, en novembre 2016, au conseil des maires, un rapport, qui, à partir des données colligées et des analyses effectuées, présentera différents scénarios de gouvernance et de regroupement, avec les avantages et inconvénients de chacun de ces scénarios.

#### 11-15-492

#### **Suivi – Comité administratif de la MRCT.**

Le conseil des maires prend acte du projet du procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2015 du comité administratif ayant été transmis par courriel aux élus le 9 novembre 2015.

#### 11-15-493

#### **Développement économique – Rapport de suivi concernant le contrat de services à définir entre la MRC de Témiscamingue et la Société de développement du Témiscamingue (SDT).**

Les membres du conseil prennent acte qu'un projet de contrat de services a été déposé auprès de la Société de développement du Témiscamingue le 16 novembre 2015. Dans une correspondance du 17 novembre 2015, la SDT demande une révision et/ou des explications en lien avec certains points. Des vérifications auprès d'un contentieux seront réalisées prochainement afin d'assurer un respect des diverses modalités en lien avec la loi.

**Avis de motion pour l'établissement d'un règlement déléguant au Comité d'octroi des prêts, la compétence de l'attribution des prêts auprès du Fonds local d'investissements (FLI).**

**11-15-494**

- Avis de motion : 25 novembre 2015
- Adoption du règlement : 16 décembre 2015

M. Daniel Barrette, conseiller de comté, donne avis de motion qu'un règlement déléguant au Comité d'octroi des prêts, la compétence de l'attribution des prêts auprès du Fonds local d'investissements (FLI) sera soumis au conseil pour adoption à la séance ordinaire du 16 décembre 2015.

**11-15-495**

**Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.**

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

**11-15-496**

**Gestion des matières résiduelles – Demande de la municipalité de Fugèreville.**

**Considérant** que la municipalité de Fugèreville ramasse elle-même de porte-à-porte les matières organiques compostables, ce qui réduit à trois ramassages le nombre de collectes à effectuer par la MRC, dans cette municipalité;

**Considérant** que lors de la dernière rencontre du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE), la municipalité de Fugèreville a demandé à la MRC, par résolution, de réduire la facture de 5 000 \$ du montant de la quote-part des matières résiduelles, ce qui représente leurs coûts réels de ramassage local des matières compostables sur leur territoire;

**Considérant** que les membres du CAGE estiment qu'il est important que la MRC mette les initiatives locales de l'avant et que ces municipalités puissent être récompensées pour leur effort;

**Considérant** qu'il faut ouvrir la porte à l'ensemble des municipalités pour qu'elles fassent elles aussi l'exercice de ramasser les secteurs où les camions de la MRC font de longues distances pour peu de volume et/ou de bacs collectés;

**Considérant** qu'il faut trouver des solutions pour réduire le kilométrage du ramassage du compost sur l'ensemble du territoire (optimiser le système de collecte) pour réaliser des économies collectives et que la municipalité de Fugèreville pourrait servir de projet-pilote pour documenter le dossier;

**Considérant** la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 20 novembre dernier;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Luc Lalonde  
et résolu unanimement

- ❖ De reconnaître la démarche de la municipalité de Fugèreville comme projet-pilote pour documenter le dossier de réduction des distances à parcourir pour la collecte des matières compostables sur le territoire pour ainsi récompenser éventuellement les municipalités qui auront fait des efforts en ce sens.

**Demande d'appui pour le Fossilarium pour une demande de financement au fonctionnement adressée au ministère de la Culture et des Communications.**

**11-15-497**

**Mise en situation**

En 2001, le Fossilarium de Notre-Dame-du-Nord s'est vu octroyer le statut d'*Institution muséale reconnue et non soutenue*, reconnaissant ainsi sa présentation et son fonctionnement professionnels et lui permettant d'obtenir des fonds du ministère de la Culture et des Communications pour des projets ponctuels aidant à la survie du musée et au renouvellement de son exposition permanente.

À l'été 2012, suite au renouvellement de l'exposition, une évaluation du ministère de la Culture et des Communications a eu lieu et devait servir à l'octroi du statut d'institution soutenue au fonctionnement. Toutefois, l'organisme est toujours en attente de ce statut et du soutien financier.

Afin de démontrer au ministère de la Culture et des Communications la nécessité d'octroyer une reconnaissance et un budget au fonctionnement au Fossilarium, une demande est adressée à la MRC de Témiscamingue pour un appui dans ce dossier.

**Considérant** que le Fossilarium est une institution muséale reconnue dans son milieu;

**Considérant** que plus de 460 000 \$, provenant de sources provinciales, fédérales et locales (70 000 \$) ont été investis depuis 2012 pour renouveler le musée : exposition permanente et temporaire, murs, planchers, finition extérieure, sculpture d'un fossile géant en extérieur et signalisation;

**Considérant** que tous les outils sont en place pour un fonctionnement optimum : nouvelle exposition, nouveau site Web, nouveau nom et nouvelle image, nouvelle vidéo, sang neuf dans le conseil d'administration;

**Considérant** l'augmentation de la clientèle régulièrement depuis les rénovations, passant de 1 000 à 1 500 visiteurs en 2012 et de 1 500 à près de 2 000 visiteurs en 2015;

**Considérant** la thématique et la présentation professionnelles d'envergure nationale qui pourra jouer un rôle majeur dans le projet de Géoparc de l'UNESCO initié pour le Témiscamingue québécois et ontarien;

**Considérant** que la municipalité de Notre-Dame-du-Nord consent au musée environ 10 000 \$ en argent et 1 000 \$ en services depuis de nombreuses années. En 2015, elle a donné un total de 15 000 \$. Elle héberge une bonne partie des collections du Fossilarium dans un local chauffé mis à la disposition du musée;

**Considérant** que depuis 18 ans, le Fossilarium fournit un travail d'été hautement formateur en sciences et en relation humaine, aux étudiants de la région et d'ailleurs, et qu'il a été l'instigateur de nombreuses vocations en sciences, en tourisme ou en enseignement chez ses employés et sa clientèle;

**Considérant** que le statut d'institution soutenue au fonctionnement est important puisque le Fossilarium n'est pas un édifice classé, bien qu'il possède une collection patrimoniale régionale et nationale importante très bien documentée et informatisée (fossiles du Témiscamingue et du monde entier) et qu'il est le dépositaire de collections nationales telles que celle de Gatineau et celle de l'école Polytechnique de Montréal à la fois scientifique et historique;

**En conséquence,**

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent  
appuyé par M. Jocelyn Aylwin  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue appuie la démarche du Fossilarium pour obtenir du financement pour son fonctionnement auprès du ministère de la Culture et des Communications.

**11-15-498**

**Demande d'appui de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue pour le maintien du siège social de l'Université du Québec.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Morin  
appuyé par M. Denis Paquet  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer les efforts déployés par l'UQAT auprès du gouvernement du Québec afin de soutenir le financement et le maintien du siège social de l'Université du Québec.

**11-15-499**

**Certification – Travaux sylvicoles.**

**Considérant** que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a émis une obligation de certification depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, alors que désormais, les entrepreneurs qui effectuent des travaux (coupe, chemins, travaux sylvicoles) doivent être certifiés;

**Considérant** qu'en forte majorité les entrepreneurs locaux qui obtiennent les contrats de travaux auprès des gestionnaires de lots intramunicipaux ne sont pas certifiés;

**Considérant** que ces entrepreneurs n'ont pas forcément les ressources suffisantes afin de supporter les démarches d'obtention d'une certification et de la conserver par la suite;

**Considérant** qu'en obligeant la certification aux municipalités qui ont des ententes de délégations, le MFFP va à l'encontre de la volonté de 1996 pour ces territoires, cette volonté étant de favoriser le développement local, en faisant travailler des petits entrepreneurs locaux;

Il est proposé par M. André Pâquet  
appuyé par M. Jocelyn Aylwin  
et résolu unanimement

- ❖ De demander au MFFP de ne pas obliger la certification des entrepreneurs forestiers pour les travaux d'aménagement dans les secteurs sous entente de délégation (ancienne convention d'aménagement forestier sur blocs de lots intramunicipaux).

**Autorisation pour le renouvellement de l'entente intermunicipale portant sur l'utilisation des services administratifs de la Ville de Ville-Marie et des services d'un procureur pour la judiciarisation des constats d'infraction municipaux émis par les personnes autorisées de chacune des municipalités participantes sur le territoire visé par l'entente de regroupement.**

---

**11-15-500**

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue désire renouveler l'entente intermunicipale portant sur l'utilisation des services administratifs de la Ville de Ville-Marie et des services d'un procureur pour la judiciarisation des constats d'infraction municipaux et au Code de la sécurité routière émis par la Sûreté du Québec;

**Considérant** que la Ville de Ville-Marie facture les frais de gestion selon diverses modalités incluses dans l'entente, certains frais ayant un montant fixe, alors que d'autres frais sont facturés au coût réel et que les frais de service seront facturés à la pièce à la municipalité concernée;

**Considérant** qu'afin d'assurer une équité administrative envers toutes les municipalités bénéficiant de cette entente, la Ville de Ville-Marie procèdera à une analyse des revenus et des dépenses sur une base annuelle et qu'elle peut procéder à un ajustement des coûts en fin d'année;

**Considérant** que l'entente est d'une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre et que celle-ci est renouvelée automatiquement à moins d'un avis écrit formulé auprès de la Ville de Ville-Marie 30 jours avant la fin de l'entente;

**En conséquence,**

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue procède au renouvellement de l'entente intermunicipale tel que soumis par la Ville de Ville-Marie;
- ❖ Que le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue l'entente susmentionnée.

La MRC de Témiscamingue agit aux présentes conformément aux dispositions de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (LRQ, c. 0-9).

Territoires non organisés :

- Laniel (85905);
- Les Lacs-du-Témiscamingue (85907).

**11-15-501**

**Comité municipal de Laniel – Autorisation pour octroi d'un contrat pour l'achat de 5 000 tonnes de concassé.**

---

**Considérant** que le Comité municipal de Laniel a procédé à un appel d'offres (n° 2015-09-006) pour l'achat de 5 000 tonnes de concassé 0 3/4;

**Considérant** qu'au terme de cet appel d'offres, Transport Christian Durand a déposé une offre de services conforme au montant de 28 168,88 \$, taxes incluses;

**Considérant** la recommandation du Comité municipal de Laniel d'octroyer ce contrat à Transport Christian Durand, tel que stipulé dans sa résolution n° 2015-10-098;

Il est proposé par M. Maurice Laverdière  
appuyé par M. Marco Dénomme  
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue approuve l'octroi du contrat à l'entreprise « Transport Christian Durand », pour l'achat de 5 000 tonnes de concassé 0 ¾ pour des travaux de roulement de surface sur le chemin de la Baie McAdam pour un montant de 28 168,88 \$ taxes incluses.

**11-15-502**

**Avis de dépôt à la MRCT de la déclaration 2015 des intérêts pécuniaires du préfet.**

La directrice générale – secrétaire-trésorière, M<sup>me</sup> Lyne Gironne, donne avis au conseil du dépôt le 16 novembre 2015 à la MRC de Témiscamingue de la « Déclaration des intérêts pécuniaires 2015 » de M. Arnaud Warolin, préfet de la MRC de Témiscamingue, élu au suffrage universel le 3 novembre 2013.

**11-15-503**

**Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

**2<sup>e</sup> partie**

Des questions en lien avec le soutien au développement économique, au soutien financier à l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue et le dossier de l'agrandissement du Centre de santé et des services sociaux furent posées par l'assistance.

**11-15-504**

**Levée de l'assemblée.**

Il est proposé par M. Jean-Yves Parent  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochain conseil des maires : 16 décembre 2015**

Il est 20 h 55.

\_\_\_\_\_  
Arnaud Warolin, préfet

\_\_\_\_\_  
Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.**